

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE – 2024

Vous avez choisi de soutenir le Lycée Polyvalent Jean BOUIN et nous vous en remercions vivement. Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement, merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou mail.

En 2024, vous pouvez sur la plateforme « SOLTéA » nous déclarer bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage.

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet)

Adresse

Code postal Ville N° de Siret

Nom et prénom du contact.....Fonction

Téléphone.....Mail

VOTRE VERSEMENT

Solde de la taxe : 2024, les 3 étapes à connaître :

1. Calculer le montant dû au titre de la masse salariale 2023,
2. Déclarer et payer ce montant à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN d'avril 2024
3. Désigner le LPO Jean BOUIN de Saint-Quentin via la plateforme « SOLTéA » à compter de fin mai/début juin

Montant de votre versement : €

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre établissement ?

Partenaire stage/PFMP

Autres

Fournisseurs